

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE\_2020\_086

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 décembre 2020

Nombre  
de Conseillers en exercice 15  
de Présents 11  
de Votants 13

L'an deux mille vingt et le huit décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

#### OBJET :

#### Décision modificative n°2 au budget Principal

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, GASSEND Christian  
Absents : Jean-Marie MARTIN, Virginie PAGANI

Excusés :

Procuration de : HAMOT Christine par ARENA Antoine, HEYNDRICKX Kris par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Bénédicte PAUL, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/12/2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une différence a été observée entre le compte de gestion 2019 du Trésorier et le Compte Administratif 2019 de la commune. Il convient de régulariser cette anomalie avant la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		1297.61
7067	Redev. services périscolaires et enseign		-1297.61
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote cette décision modificative en recettes de fonctionnement.

**POUR : 13**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire,  
Antoine ARENA

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/12/2020 004-210400479-20201208-DE_2020_086-DE

